

Des honoraires réduits

IMMOBILIER RÉSIDENTIEL

Honoraires TTC sur les prix net vendeurs :

De 0 € à 60 000 €
4 000 € TTC

De 60 000 € à 125 000 €
5 000 € TTC

De 125 000 € à 500 000 €
4 % TTC

De 500 000 € et plus
Un forfait de 20 000 € TTC.

barème Octobre 2022.

Les honoraires sont à la charge du vendeur ou de l'acquéreur selon le mandat de vente établi entre les parties - barème Octobre 2022.

En cas d'inter-cabinet, les honoraires ne dépasseront pas les valeurs exprimées au présent barème ainsi que la valeur indiquée sur le mandat de vente et/ou de recherche consenti par le mandant.

Les montants TTC (TVA 20 %) seront appliqués sur le montant de la transaction réalisée. Vente de maisons, appartements, d'immeubles, garages, parkings, locaux commerciaux et terrains.

IMMOBILIER PROFESSIONNEL OU COMMERCIAL

Murs commerciaux, bureaux, entrepôts :

De 1 à 500 000 €
5.99 % HT (minimum de 5 000 € HT)

500 001 à 1 000 000 €
4.99 % HT

A partir de 1 000 001 €
3.99 % HT